

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 23 juillet 2018 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 27 Votants : 31

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 17 juillet 2018 s'est réuni le lundi 23 juillet 2018 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, CARBONNET Serge, JACQUET Josette, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoints, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, MARCHAND Jean-Pierre, CAMPS Brigitte, DALLA SANTA Jean-Christophe, COUZINEAU Patrick, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, SPECOGNA Marilyn, MAURIN Patrick, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, CILLIERES Charles, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, BRETAGNE Karine Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VERDIER Alain, ANGELY Lydie, MANIER Bernard, GALDIN Nicole, BROUILLON Hervé, DE LAMARLIERE Sylvie

Pouvoirs : de Lydie ANGELY à Patrick MAURIN, de Nicole GALDIN à Jean-Pierre MARCHAND, de Hervé BROUILLON à Marie Françoise BOUGUES, de Sylvie DE LAMARLIERE à Laurence VALAY (en cours de séance, 20h08)

F.07

Renouvellement de la convention de mise à disposition de trois agents du cabinet du maire de la commune de Marmande au profit de Val de Garonne Agglomération pour des missions relatives au cabinet du président

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale, articles 61 et suivants,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu la délibération n°2017/10 du 19 juin 2017 autorisant la mise à disposition de trois agents du cabinet du maire de la commune de Marmande au profit de Val de Garonne agglomération pour des missions relatives au cabinet du Président, pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018,

Considérant la nécessité de mener à bien les missions relatives au fonctionnement du Cabinet du Président de Val de Garonne Agglomération, il est nécessaire de renouveler la mise à disposition trois agents du Cabinet du Maire de la Ville de Marmande.

Ces mises à dispositions, renouvelées à la date du 1^{er} juillet 2018 jusqu'au terme du mandat municipal actuel 2014-2020, concernent les agents suivants :

- Madame Laëtitia DO, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à raison de 19h45 par mois

- Madame Laëtizia MERCADIEL, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à raison de 19h par mois
- Madame Marie-Line MARTIN, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à raison de 18h45 par mois

Le coût de ces mises à disposition est estimé à 850€ par mois pour 57h30 effectuées, soit 10 200€ par an pour 690 heures de mission.

Il sera établi une convention financière entre la Mairie de Marmande et Val de Garonne Agglomération. Le remboursement se fera trimestriellement sur présentation de justificatifs. Un bilan sera effectué à la fin de la durée de mise à disposition.

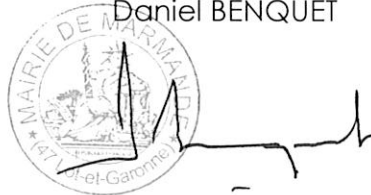
**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Décide** la mise à disposition de trois agents du Cabinet du Maire de la Ville de Marmande auprès de Val de Garonne Agglomération afin de renforcer le Cabinet du Président.
- Approuve** la signature d'une convention réglant les modalités notamment financières de la mise à disposition
- Propose** que la convention de mise à disposition soit renouvelée à compter du 1^{er} juillet 2018 jusqu'au terme du mandat actuel 2014 - 2020
- Autorise** M. Le MAIRE ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette opération

Votants : 31 Abstention : 00 Exprimés : 31 Contre : 00 - Pour : 31
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 24 juillet 2018

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 25/07/2018
et de sa transmission au contrôle de légalité le 25/07/2018.

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET

